CAUE80
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

Trait d'Union

La lettre d'information du CAUE de la Somme

Hors-série / Septembre 2016

> Editorial

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,
Chers professionnels de l'architecture,

Comme vous le savez, par nature et au regard de leurs missions statutaires, les CAUE se doivent de s'interroger en permanence sur la question de l'Habitat : habiter son territoire, sa ville, son quartier, jusqu'à "son chez soi".

Le CAUE de la Somme a pu mener des actions spécifiques sur cette thématique telles que **l'Appel à idées "Habiter en Somme"** en 2007 qui a mobilisé de jeunes professionnels pour faire émerger de nouvelles typologies d'habitat tenant compte des spécificités locales.

Le **Palmarès Révélations Durables** en 2010, mettait également à l'honneur quelques expériences en termes d'habitations.

Enfin, la question de **la réhabilitation écoresponsable des maisons traditionnelles** du territoire a également donnait lieu à la publication **d'un guide** en 2014.

Afin de questionner à nouveau la notion d'habitat, il est apparu pertinent au CAUE de porter à connaissance dans cette publication quelques démarches récentes d'habitat collectif résolument créatives de notre territoire portées par des professionnels locaux auxquels vous le savez, je suis particulièrement attaché.

Enfin, je remercie l'ensemble des contributeurs à cette publication.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Hubert de Jenlis,
Président du CAUE de la Somme

Habitat et création architecturale

Résidence Les Riez © Daniel Malherbe, architecte

"**Produire du logement**", c'est bien sûr répondre à une demande littérale importante mais c'est aussi parfois construire un objet support à un processus de défiscalisation où la sécurisation de l'investissement constitue une donnée prépondérante. On achète pour louer, le logement devra séduire le plus grand nombre : baie du séjour orientée au sud, suite parentale, cuisine standardisée, rangements et places de stationnement. La sécurisation de l'investissement et le "cadre législatif"sont omniprésents. Un "bon projet" est d'abord, pour le maître d'ouvrage, celui qui s'inscrira dans ce cadre et qui parviendra à répondre à un ensemble de normes pourtant obligatoires par définition.

Ce qui se mesure, rassure

Lors d'un "projet", les besoins et les envies du maître d'ouvrage se traduiront par un programme et des objectifs qui intégreront un cahier des charges. La réponse apportée par les architectes devra être mesurable et quantifiable.

Et pourtant...

Pourtant, répondre à des contraintes, des objectifs et des règles ne suffit sans doute pas à créer des lieux "à vivre". Le projet ne doit pas uniquement s'écrire et se décrire, il doit aussi se dessiner, se révéler au travers d'esprits créatifs et inspirés. L'expression architecturale, le respect de l'esprit du lieu ou la volonté d'affirmer une identité architecturale, la fonctionnalité et la qualité des espaces, la nature des matériaux et leurs mises en œuvre constituent quelques critères de qualité architecturale. La prise en considération de ces critères doit apporter une réponse pertinente aux besoins initiaux exprimés mais aussi être vecteur de sens : culturel, esthétique ou sociétal. Le logement semble tendre vers une forme de standardisation qui rassure (mais qui ?) alors qu'il se doit d'être le lieu le plus intime pour chaque individu, source d'épanouissement et de développement : son "chez lui".

Comment concilier "production de logements" pour le plus grand nombre tout en permettant à chaque individu de s'épanouir ?
Les architectes ont-ils partie de la réponse ?

Sommaire

p 1 Habitat et création architecturale
p 2 à 3 Les points de vue de l'architecte et du bailleur social
p 4 à 7 Projets et réalisations en Somme
p 8 Nouveau Centre de ressources

Le point de vue de l'architecte

"L'architecture est un art de la contrainte"
Eric Babin, agence Babin + Renaud, Paris (75)

Equerre d'Argent 2015 dans la catégorie "Habitat" pour la réalisation de 19 logements sociaux, rue de l'Orillon à Paris (XIème arrondissement)

En tant qu'architecte, partagez-vous le constat que la production de logements semble tendre vers une forme de standardisation ou au contraire que les normes et la volonté de sécuriser l'investissement et de limiter les risques pour les promoteurs ne constituent finalement que des contraintes parmi d'autres que doit surmonter la création architecturale pour les sublimer en potentialités ?

On peut préalablement considérer qu'il n'y a pas de création architecturale en dehors de la contrainte. Qu'il s'agisse de la pesanteur, de la lumière, des usages, du coût, de la surface, des normes incendies, environnementales ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'architecture est, par nature, un art de la contrainte.

On est cependant en droit de se demander si toutes ces données ont les mêmes incidences sur la création du logement en France et s'il ne conviendrait pas d'agir autrement dans l'intérêt commun.

Certaines contraintes induisent une forme d'économie de moyen par la standardisation des produits industriels. Fort de vouloir maîtriser la qualité par le contrôle externe et préalable, la France a ainsi produit la machine de guerre la plus incroyable au service de l'industrialisation du second œuvre qui a conduit à la déresponsabilisation des acteurs du bâtiment, à la disparition du tissu des petites entreprises et du savoir-faire de leur compagnons. Par ironie, cette ambition nationale articulée depuis l'après-guerre sur le tandem assureur et bureau de contrôles, a conduit à faire de la France un des pays ou la qualité d'exécution des logements est simultanément une des plus coûteuses et une des plus faibles voir la plus médiocre des grandes économies européennes. Il y a donc une utilité à repenser complètement le contrôle de la qualité en luttant contre la standardisation et en développant des normes qui imposent des exigences au lieu d'imposer les moyens d'y parvenir.

19 logements sociaux rue de l'Orillon à Paris (XIème)
© Agence Babin + Renaud

Au regard de ce constat, il conviendrait également de s'interroger sur la singularité française consistant à ne pas confier les études d'exécution aux architectes. Une pratique qui va à l'encontre de tous les pays et n'a semble-t-il pas su démontrer son intérêt. Ce n'est pas en imposant la fabrication industrielle de la mayonnaise pour des raisons d'hygiène que l'on peut espérer développer le savoir-faire des cuisiniers et, à terme, la qualité de la restauration.

Pour ce qui concerne la standardisation des logements eux-mêmes, on peut également regretter que le contrôle de leur qualité par l'intermédiaire de label ne s'attache qu'au respect de considérations strictement techniques (économie d'énergie, nombre de prises électriques, position du carrelage par rapport à la distance d'un robinet etc.). et n'incitent jamais à aucune amélioration fondamentale du logement. Pour la plupart des labels, éclairer naturellement une salle de bain, une entrée, une cuisine, prévoir de grande terrasse ou favoriser la mutabilité d'un logement n'est pas considéré comme une amélioration qualitative méritant d'être aidée.

Enfin, au cours des dernières années, l'impressionnant transfert de la commande des logements sociaux par l'intermédiaire des procédures en VEFA [1] ou de conception construction, ont sensiblement modifié la nature de la production des logements.

Là encore, il ne s'agissait pas d'agir sur la qualité des logements. En effet, la production du logement social en France a toujours été le laboratoire de la création architecturale qui nourrissait ultérieurement le secteur privé. A présent, la tendance s'inverse et les pratiques jusqu'alors strictement réservées à la production privée se diffusent au travers des logements sociaux.

Le phénomène est suffisamment explicite et massif pour que la plupart des SEM [2] en sont venues à imposer aux promoteurs des surfaces moyennes minimales, un nombre maximal de logements distribués par palier, ou bien encore un éclairage naturel en premier jour des cuisines.

Bien entendu, le recours à des standards éprouvés ne peut être envisagé comme une contrainte ordinaire puisqu'elle exclue, par nature, le principe de recherche et d'amélioration.

Dès lors que la conduite des opérations par les maîtrises d'ouvrages publiques s'effacent peu à peu et que les missions des architectes sont progressivement réduites au profit des promoteurs, des entreprises et de diverses maîtrises d'œuvre, qui aura en charge de faire évoluer favorablement la production du logement si ce n'est la commande privée ?

Au travers des constructions de logements réalisées en France et mises à part quelques exceptions, on reste pourtant surpris de constater qu'il n'y n'aurait qu'un seul type d'habitant ne rêvant que d'un seul type de logement. C'est, semble-t-il, exclure les différences culturelles et d'envies qui existent entre nos concitoyens, sans parler de l'évolution récente des familles, des conditions de vie des jeunes et de l'allongement de la vie.

Ce serait évidemment beaucoup demander aux architectes que de résoudre cette situation en ne faisant évoluer que l'aspect des façades.

En raison de cette uniformisation, nous sommes arrivés au point paradoxal où, pour beaucoup de personnes disposant d'un niveau de revenus suffisants, il n'est malgré tout pas envisageable de pouvoir acquérir un logement neuf.

Heureusement, en quittant nos frontières pour la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, l'Espagne, etc. dont les habitants achètent pourtant les mêmes véhicules et partagent les mêmes hôtels dans les mêmes endroits que les Français, on peut constater que rien n'est perdu et que tout reste possible et notamment le meilleur et plus enthousiasmant.

(1) VEFA : Vente en l'état futur d'achèvement.
(2) SEM : Société d'économie mixte.

Le point de vue du bailleur social

"La construction de logements constitue un vaste champ d'expression pour un grand nombre d'acteurs"

Pierre Dion, Directeur de la production immobilière, OPAC d'Amiens

Résidence rue de Hollande
© Atelier d'Architecture Garnier

En tant que bailleur et, plus largement, en tant qu'expert lié aux questions d'habitat, partagez-vous le constat que la production de logements semble tendre vers une forme de standardisation et quelles dispositions mettez-vous en œuvre dans le cadre de recrutement de maîtres d'œuvre pour permettre les propositions innovantes et créatives ?

La construction de logements constitue un vaste champ d'expression pour un grand nombre d'acteurs. Il s'agit d'abord d'une expression politique noble, qui vise à fournir un domicile décent à une personne qui en a besoin. Concernant le logement social, il s'agit aussi de fournir un logement abordable au plus grand nombre.

C'est aussi un mode d'expression pour une administration toujours plus créatrice en règlements de toutes sortes – urbanistiques, fonciers, techniques, financiers, juridiques, fiscaux, environnementaux, de santé publique, liés au droit du travail. L'ensemble de ces règles est individuellement édicté pour le bien commun.

C'est enfin la possibilité donnée à des constructeurs – au sens large : maîtres d'ouvrage, gestionnaires, architectes, ingénieurs, entreprises - d'exprimer leur vision de l'habitat, en tenant compte des nécessités du moment, de toutes les contraintes édictées pour le bien commun, listées ci-dessus et du contexte local. De l'architecte spécifiquement, il est communément attendu la manifestation d'une sensibilité artistique, permettant de joindre le beau (la création architecturale) à l'utile (le programme).

La nécessité du moment a varié au cours des temps passés. Il s'est agi, il y a cent ans et plus, de loger des ouvriers (du textile à Amiens par exemple). La solidarité nationale, progressivement, s'est substituée aux initiatives des employeurs les plus clairvoyants, avec l'invention des HBM [1] . Puis est venue la nécessité de reconstruire les villes détruites par les bombardements alliés de la deuxième guerre mondiale. Dans les années 60 est apparue la nécessité de massifier le logement social devenu HLM. Il s'est adressé alors aux classes moyennes et a été attribué massivement aux travailleurs et à leur famille, qui ont assuré l'essor économique de notre pays. Les grands ensembles que nous connaissons ont alors recouvert les périphéries urbaines. Enfin, est apparue la nécessité de gérer les effets négatifs sur le "Vivre Ensemble" des séquences précédentes où la standardisation avait été poussée à l'extrême.

De mon point de vue, nous restons dans cette séquence de correction des erreurs du passé, depuis le début des années 90. Bien entendu, notre période a ses travers également. Le bâti de 2016 n'est certainement pas exempt de défauts mais il est indéniable que la production de logements est sortie de la standardisation. Elle est même extrêmement diverse, peut-être même trop, pour permettre une réponse optimale à la question du logement abordable pour tous. La taille des opération n'excède pas 50 logements depuis plusieurs années. La norme est plutôt de bâtir entre 20 et 35 unités.

Les programmes mixent souvent le logement collectif aux maisons individuelles. La taille des logements diminue aussi pour s'adapter à la demande de petites typologies très demandées du fait de l'évolution de la structure des familles que nous connaissons tous. L'accession sociale émerge, enfin très soutenue par des collectivités comme Amiens Métropole.

Les emplacements retenus pour construire impliquent aussi une grande diversité. Ainsi, les règlements

de ZAC [2] n'ont rien de commun d'un site à l'autre (par exemple entre la ZAC Gare la Vallée et la ZAC Intercampus à Amiens, quelles ressemblances ?), tout comme les dispositions applicables en ville du fait du zonage du PLU [3] .

Ces données entraînent une grande complexité du montage des opérations et des prix de revient élevés. L'équilibre du bilan financier des opérations est très précaire.

Dans ce contexte, l'OPAC d'Amiens, très conscient de sa responsabilité sociétale vis-à-vis de ses locataires et des habitants d'Amiens Métropole, mais aussi en tant qu'acteur du développement local, est résolument optimiste et pragmatique. Au delà des procédures d'achat public auxquelles l'Office est tenu, il s'agit, pour nous, de désigner des prestataires inspirés et motivés ayant un ancrage local affirmé. Il n'y a pas une voie unique de désignation des prestataires intellectuels qui nous accompagnent. Des temps d'échange avec les équipes mises en concurrence sont systématiquement intégrés à divers stades (visites des sites, séances de questions/réponses, dialogues ou négociations, mises au point etc.). Ces instants sont l'occasion pour les maîtres d'œuvre d'affirmer leur point de vue sur l'objet à construire et de s'approprier les contraintes pour les transformer en opportunités, au bénéfice des projets.

Pour conclure, je dirais que le maître d'ouvrage, qu'est l'OPAC d'Amiens, n'a pas à "forcer son talent" pour favoriser l'émergence de solutions créatives et innovantes. Celle-ci se produit naturellement, ce qui rend notre métier passionnant. Le logement est, et restera pour longtemps, un terrain d'expériences diverses où chaque immeuble restera construit comme un prototype, dessiné par un maître d'œuvre placé au carrefour de toutes les nécessités du moment.

Quelques chiffres de l'OPAC d'Amiens : 300 collaborateurs, près de 13 500 logements, plan d'investissement de 300 M€ à l'échéance de 2020.

(1) HBM : Habitation à Bon Marché
(2) ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
(3) PLU : Plan Local d'Urbanisme

ZOOM sur…
LA RÉSIDENCE RUE DE HOLLANDE
Une réalisation entre ville et nature

Le **projet de 62 logements pour le compte de l'OPAC d'Amiens réalisé par l'Atelier d'Architecture Garnier**, se situe en frange urbanisée sur la commune d'Amiens et à proximité de jardins collectifs situés sur les bords de l'Avre. Bien que le projet affiche une densité de près de 100 logements par hectare, celui-ci se fond littéralement dans le site : parapets en brique, pignons blancs et bardages en bois s'inspirent de l'environnement architectural proche qu'expriment pavillons, granges et murs de clôture maçonnés. La faible hauteur perçue des bâtiments participe de cette bonne intégration.

© CAUE 80

Résidence rue de Hollande
© Atelier d'Architecture Garnier

Une démarche d'habiter : "Ensemble, ch'est tout"

Maîtres d'œuvre : Agence Houyez, Bouvines (59) / Murmur architecture, Amiens (80)

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Agence A-tipic

Maître d'ouvrage : Société Civile Immobilière d'Attribution

Interview de Julien Pradat, architecte, Murmur architecture

Julien, pouvez-vous nous expliquer ce projet dont vous êtes l'un des concepteurs mais aussi et surtout, un des futurs habitants ?

"Ensemble ch'est tout" est avant tout une démarche d'habiter, le mode de construction d'un projet porté et partagé par 13 familles regroupées en SCIA [1]. Nous sommes nos propres promoteurs. Tout au long de la démarche, les envies de chacun et les contraintes liées au projet sont réinterrogées pour le bien-être de tous.

Un exemple très simple. Dans une logique de confort thermique et d'inertie du bâtiment les baies vitrées doivent être limitées, nous avons dès lors convenu que les appartements situés au dernier étage plus lumineux de par leur situation disposent de moins de surface vitrée au bénéfice de ceux situés en rez-de-chaussée. En quelque sorte, nous avons choisi de partager la lumière !

Comme vous nous le précisez, ce type de projet implique beaucoup d'échanges entre les futurs habitants dès la conception, avez-vous fait des choix architecturaux ou d'organisation spatiale qui permettront de perpétuer ses relations ?

Bien sûr, les coursives communes qui desservent les appartements sont généreuses, elles ont un rôle qui va au-delà de leur fonction de distribution des logements. Elles sont situées au sud-ouest pour permettre de bénéficier du soleil en soirée. Nous disposons d'une salle et d'une cave communes, propices au partage de moments de convivialité.

Mais cultiver l'échange avec les autres, c'est aussi permettre d'accueillir 4 familles moins aisées à travers un dispositif d'accession à la propriété porté par un bailleur social.

Projet vu depuis la rue de Verdun © Julien Pradat, architecte

Nous avons également imaginé un jardin partagé en bord de Somme accessible aux autres habitants du quartier.

Votre projet est particulièrement séduisant, toutefois il semble fortement basé sur la bonne entente entre les habitants ?

C'est effectivement essentiel pour que naisse ce type de démarche, toutefois pour qu'elle puisse prendre réellement forme il y a lieu de retraduire scrupuleusement les valeurs que nous souhaitons portées dans le règlement de copropriété ou les statuts de la SCIA [1]. A cet effet, nous nous sommes faits accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans ce type de démarche.

Votre démarche semble, par essence, porteuse de bien-être et par là même de qualité architecturale, que souhaiteriez-vous apporter comme complément d'information sur ce sujet ?

C'est vrai que cette démarche de conception et d'organisation des espaces que je ne dissocie pas, pour ma part, de la démarche HQE [2] favorisera le confort et le bien-être de tous.

Pour être parfaitement complet sur cette question de qualité architecturale, je souhaite préciser que celle-ci a un coût. L'appel à projets de l'ADEME [3] et la Région sur la construction bois nous a apporté une aide non négligeable.

Projet vu depuis la rue de Verdun
© Julien Pradat, architecte

En termes de matériaux, un tiers est construit en bois local de peuplier en ossature, de chêne en parquet et d'aulne en façade, et les menuiseries sont en bois et aluminium. Pas mal, non ?

(1) SCIA : Société Civile Immobilière d'Attribution
(2) HQE : Haute Qualité Environnementale
(3) ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Surélévation d'un immeuble rue Henri Barbusse à Amiens

Maître d'œuvre : Studio d'architecture Ranson-Bernier, Amiens (80)

Prix d'architecture de Picardie - Bâtiment remarqué en 2011

Maître d'ouvrage : SCI TOP APPART / Programme : surélévation d'un immeuble d'habitation. Création de 9 appartements répartis sur trois niveaux / Livraison : 2011

Interview de Rémi Ranson, architecte gérant du Studio d'architecture Ranson-Bernier

Pouvez-vous nous préciser qu'elle était la demande initiale du Maître d'Ouvrage ?

Le Maître d'ouvrage est un ancien chef d'entreprise, en début de retraite, qui, après avoir vendu sa société, souhaitait réaliser une opération immobilière qui sorte de l'ordinaire. Il faut une once de folie pour imaginer surélever un bâtiment existant, érigé à l'époque de la reconstruction d'Amiens dans les années 50. Cet état d'esprit permet de sortir des sentiers battus, et de donner un peu de liberté à la créativité. Le Maître d'ouvrage nous a indiqué initialement qu'il souhaitait acheter une partie de la copropriété de l'immeuble, et surélever l'ensemble, sachant que le nouveau PLU [1] s'orientait vers une densification de notre ville, en modifiant les prospects et les hauteurs constructibles.

D'autre part, il souhaitait que cet ensemble réhabilité et surélevé puisse bénéficier des mêmes équipements qu'un immeuble neuf en accession, soient : des terrasses extérieures, un ascenseur et des places de stationnement qu'il était possible de disposer dans la cour placée en cœur d'îlot.

D'un point de vue technique, est-ce que la conception en structure métallique s'est imposée de suite et dans quelle mesure entrait-elle en adéquation avec la production d'un espace de qualité ?

L'enjeu consistait à créer des espaces amples et généreux, tout en établissant un dialogue respectueux avec l'architecture des années 50, de l'échelle de l'immeuble à celle de la rue. La réalisation d'une structure métallique s'est vite imposée. Celle-ci permettant de réaliser des planchers en béton de type collaborant (béton coulé sur des bacs métalliques). Les façades habillées de zinc rappelant la notion de toiture des villes.

Depuis la Rue Henri Barbusse © Studio d'architecture Ranson-Bernier

L'ossature métallique permet de limiter le poids propre de la construction, en comparaison d'une construction maçonnée, et permet de franchir des portées importantes. Ainsi, les portiques métalliques sont directement posés sur les maçonneries existantes de l'immeuble (façades ou refend). Dégageant de grands espaces libres, l'idée a été de réaliser de grands lofts, ouvrant leurs fenêtres au-dessus des faîtes des toitures de la ville environnante. A l'écriture très simple de brique rouge et d'encadrement clair de l'immeuble originel, répondent des niveaux de vêture métallique sombre et de panneaux de verre rappelant les couvertures en ardoise. Des décrochements volumétriques permettent de proposer un paysage de toiture uniforme et non systématique.

Logement créé au R+2 de la surélévation © Studio d'architecture Ranson-Bernier

La matérialité assure l'identification de cette extension contemporaine et légère en continuité avec l'existant. Un travail d'investigation important a été réalisé par le bureau d'études CEBTP, qui a vérifié la capacité portante des murs de l'immeuble existant, et qui a surtout étudié la surcharge que l'on pouvait appliquer sur les puits de fondations de l'immeuble, après avoir réalisé un diagnostic in situ. Les puits de fondations étaient sollicités à la moitié de leur portance. Il était donc possible de reprendre une portance importante.

Construire sur les toits, une solution d'avenir ailleurs et dans la Somme ?

Oui, construire sur les toits est une solution d'avenir. Principalement dans les grandes villes qui ont des hauteurs d'immeubles réduites. Mais cela est très complexe, très technique, mais très enrichissant et très motivant. L'important est que le Maître d'Ouvrage puisse être propriétaire de l'immeuble à surélever.

En effet, dans une copropriété, cette demande est presque impossible. Il faut que l'ensemble des copropriétaires soit en accord avec le projet.

(1) PLU : Plan Local d'Urbanisme

ZOOM sur…
LA RÉSIDENCE “LES RIEZ”

Une démarche de production architecturale audacieuse aux portes d’Amiens

Sur la commune d’Amiens, en limite de la commune de Cagny, **la Société Civile immobilière de Construction Vente (SCCV) les Riez** a souhaité proposer à la vente 56 logements originaux pour lesquels le promoteur s’est laissé séduire par la proposition de **l’architecte amiénois, Daniel Malherbe** : réaliser des logements collectifs plutôt qu’individuels.

Au-delà d’une meilleure rentabilité, ce choix permettait à un nombre plus important de futurs habitants de “profiter” de ce site remarquable. Promoteur et architecte faisaient ainsi converger leurs objectifs.

Plans parfois circulaires, jardins d’hiver et terrasses orientées au sud disposant de vues imprenables sur le grand paysage en direction de la commune de Saint-Fuscien ont émergé du travail de conception de ces logements de standing atypiques.

Cette démarche résolument créative a privilégié l’expression de formes architecturales peu conventionnelles qui “collent” au site. Deux bâtiments marquent la ligne de crête et s’ouvrent sur l’horizon alors que les deux autres, de forme circulaire, composent avec arbres et bosquets situés à proximité.

La priorité a été ici donnée à la qualité de l’habitat et à l’intégration du projet dans son environnement afin de s’orienter vers des acquéreurs résidents plutôt qu’en direction de bailleurs potentiels.

© Daniel Malherbe, architecte

© CAUE 80

© CAUE 80

© CAUE 80

© Daniel Malherbe, architecte

Découvrez notre nouveau Centre de ressources

Le Centre d'Information et de Documentation du CAUE accueille le public du lundi au vendredi et met à disposition des ouvrages sur l'Habitat dont voici une sélection :

Habiter en Somme ! Une vision renouvelée de l'habitat à l'heure du développement durable, un appel à idées pour des logements et des quartiers durables pour la Somme, CAUE 80, 2009, 84 p.

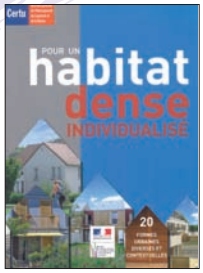

Pour un habitat dense individualisé, 20 formes urbaines diverses et contextuelles CERTU, 01/06/2009, 240 p.

Contribution à la démarche BIMBY. Quelles évolutions pour les quartiers pavillonnaires ? CAUE 27 - S. Caumet, 2013, 61 p.

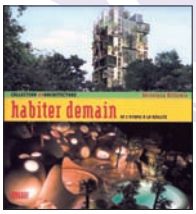

Habiter demain, de l'utopie à la réalité Ed. Alternatives, V. Willemin, 01/05/2010, 192 p.

L'habitat participatif, une autre façon de vivre son logement, Association Éco-quartier Strasbourg, CAUE 67, Communauté urbaine de Strasbourg, 09/2014, 45 p.

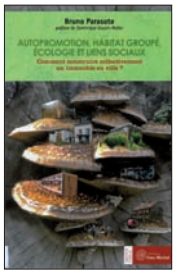

Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux : comment construire collectivement un immeuble en ville ? Éd. Yves Michel - B. Parasote, 01/01/2011, 239 p.

Où va la ville aujourd'hui ? Formes urbaines et mixités Éditions de la Villette, J. Lucan, 01/06/2012, 205 p.

Haute densité : Habitat contemporain Éd. L'inédite, A. Bahamon, MC. Sanjines, 01/07/2008, 186 p.

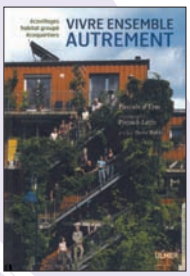

Vivre ensemble autrement Ecovillages, habitat groupé, écoquartiers Éd. Eugen Ulmer, P. Derm, 10/2009, 143 p.

Ambiances, densités urbaines et développement durable Editions PC, E. Pelegrin-Genel, F. Pelegrin, 01/06/2008, 123 p.

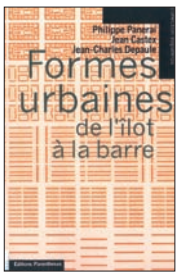

Formes urbaines, de l'îlot à la barre , Ed. Parenthèses, P. Panerai, J. Castex, JC. Depaule, 01/03/2004, 196 p.

Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité PUCA, S. Bendimera, 01/05/2010, 172 p.

Rédaction : Grégory Villain - Sélection d'ouvrages : Christelle Henocque - Conception graphique : Emmanuelle Cartier
(c) CAUE de la Somme - Septembre 2016

Le CAUE de la Somme vous accueille désormais au 35 Mail Albert 1er à Amiens

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME
35 Mail Albert 1er 80000 Amiens tél. 03 22 91 11 65 fax 03 22 92 29 11
courriel : caue80@caue80.asso.fr - site internet : www.caue80.fr